

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. La majorité des projets sont de longue durée. Plusieurs scientifiques peuvent participer à chaque projet, sans oublier les techniciens de laboratoire et les assistants. Le nombre de scientifiques qui utilisaient le Centre de recherches d'Igloolik au cours de 1975 et 1976 s'élevait entre 20 et 30 pour chaque année.

2. a), b), (i) et (ii) Inconnu.

3. a) Non. b) Les activités du Centre de recherches d'Igloolik ne sont pas sujettes à l'approbation du conseil d'Igloolik mais la délivrance des permis scientifiques par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest pour les projets de recherche dans la région d'Igloolik exige l'approbation du conseil de la localité. On informe la localité des activités en laboratoire grâce à un comité consultatif composé de représentants de l'agglomération d'Igloolik. Des bulletins d'information paraissent régulièrement.

4. 1975: 9 projets, (i) Océanographie, Conseil de recherches pour la défense (2 projets); (ii) Physique du globe, ministère de l'Énergie, Mines et Ressources (2 projets), (iii) Mesure des marées, Environnement Canada; (iv) Études du sol, Université Simon Fraser; (v) Fouilles archéologiques, Université d'Arkansas, E.-U.; (vi) Études anthropologiques, étudiant diplômé, Université de Toronto; (vii) Études des artefacts esquimaux, Royal Albert Memorial Museum, Angleterre. 1976: 8 projets, (i) Études sur la teneur nutritive des aliments autochtones, Université du Manitoba; (ii) Ecophysiologie, Université York (2 projets); (iii) Étude sur la végétation du sol, Université McGill; (iv) Écologie des mites du sol arctique, Université McGill; *(v) Océanographie, Conseil de recherches pour la défense (2 projets); (vi) Le refroidissement physiologique chez l'homme, Institut militaire et civil de médecine de l'environnement, Downsview.

* REMARQUE: Continuation du projet de 1975.

LA TRANSITION À LA PÉRIODE DE L'APRÈS-CONTRÔLE

Question n° 2416—**M. Howie:**

Quelles mesures prend-on actuellement pour assurer une transition sans heurt, de la période actuelle de contrôle des prix et des salaires à celle qui la suivra immédiatement?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Lors de l'adoption des mesures de contrôle des salaires et des prix, il a été dit clairement que ces mesures n'allaient constituer qu'une partie du programme anti-inflation. Pour évaluer le travail réalisé en vue de faciliter la transition à la période de l'après-contrôle, il est nécessaire de s'inspirer d'une vue d'ensemble. Dans le budget du 31 mars, le ministre des Finances a décrit les diverses initiatives administratives qui ont été prises. En plus de politiques fiscales et monétaires adoptées pour favoriser une croissance modérée et pour créer plus d'emplois tout en réduisant le taux d'inflation, le gouvernement étudie actuellement les moyens de s'attaquer aux problèmes structurels qui engendrent les pressions inflationnistes. Le ministre des Finances a déclaré dans le budget qu'on publiera un document d'étude pour expliquer les projets concernant la suppression des mesures de contrôle et énoncer une proposition en vue de la création d'un organisme de surveillance. On formulera en outre des propositions relatives à la réforme structurelle et des moyens d'améliorer les modes de consultation. Le document était publié le 27 mai. Se servant

Décision de M. l'Orateur

du document comme point de départ, le gouvernement procédera à des consultations en vue d'obtenir une vaste compréhension des mesures nécessaires pour garder l'inflation à un bas niveau. A la suite de ces consultations, une date de suppression des mesures de contrôle sera annoncée.

LE COÛT DES PROGRAMMES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT POUR LES ÉTUDIANTS

Question n° 2419—**M. Marshall:**

1. Combien d'employés supplémentaires ont été engagés et combien a coûté la mise en œuvre du programme d'emploi d'été des étudiants: a) auberges de jeunesse, b) maison d'accueil, c) services communautaires pour étudiants, c) bourse d'étude pour l'apprentissage d'une langue pendant l'été, financé par le ministère du secrétariat d'État?

2. Le ministère offre-t-il d'autres programmes aux étudiants?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): 1. Année financière 1976-1977 a) Auberges de jeunesse, 8 personnes engagées; frais d'exploitation: \$155,000; subventions: \$772,497; contributions: aucune. b) Hospitalité Canada ne s'inscrit pas dans le cadre du programme d'emploi d'été des étudiants. c) Services communautaires pour étudiants, 27 personnes engagées; frais d'exploitation: \$527,000; subventions: \$5,179,565; contributions: aucune. d) Le Programme de cours d'été de langue seconde ne s'inscrit pas dans le cadre du programme d'emploi d'été des étudiants.

2. Le ministère n'offre aux étudiants aucun autre programme d'été pour 1976-1977.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^{me} HOLT, M. BALDWIN, M. LAWRENCE—DÉCISION DE L'ORATEUR

M. l'Orateur: Il reste trois questions de privilège en plan et j'ai indiqué à la Chambre mon intention de rendre une décision dans le courant de la semaine. Mais, à cause des séances plutôt tumultueuses du début de la semaine, j'ai attendu jusqu'ici pour rendre cette décision. Il s'agit de trois motions de privilège qu'il reste à trancher. Le 6 mai dernier, l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) proposait que la question de la publication des délibérations à huis clos du sous-comité des pénitenciers, qui relève du comité permanent de la justice et des questions juridiques, délibérations dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

● (1530)

Deuxièmement, le député de Peace River (M. Baldwin) a proposé:

Que le comité permanent des privilèges et élections enquête sur les supposées allégations du député de Maisonneuve qui sont parues dans le *Globe and Mail* aujourd'hui, et sur les incidents connexes ou sur d'autres incidents qui laissent croire que sont menacés les droits du Parlement, et, partant, de tous les Canadiens, de bénéficier d'un compte rendu complet et fidèle des faits et gestes du gouvernement.

Troisièmement, la motion présentée le 13 juin par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que la question concernant les bribes de ma déclaration diffusées par Radio-Canada hier soir, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections,